Santé Société et Humanité
Faculté de Médecine
Université Mouloud MAMMERI

Service de médecine légale
CHU T.0
Pr B. BOULASSEL
Dr OULD ABDESSELAM

Les nouvelles technologies de la connaissance en santé

Introduction :

Le domaine de la santé comme les autres domaines n'a pas échappé à l'évolution de la société, une évolution où personnes et objets sont constamment connectés échangeant des signaux et des informations en permanence.

Ceci est devenu possible grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication qui a été amorcé depuis les années 1970 par l'informatisation des fonctions de gestion hospitalière et par les premiers projets de dossier patient numérisé et qui a connu ces dernières années un grand essor.

C'est l'e- santé, notion qui date du début des années 2000 et représente un domaine émergent à la croisée de l'informatique médicale, de la santé publique et du monde de l'entreprise. Elle fait référence aux services de santé fournis grâce à internet ou à des technologies numériques.

L'e-santé :

L'OMS définit L'e-santé comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la santé donc au service du bien-être de l'individu.

Elle englobe deux domaines :

1. ***Systèmes d'informations de santé (SIS) ou hospitaliers (SM) :***

Ils organisent les échanges d'informations entre la médecine de ville et l'hôpital, ou entre services au sein d'un même hôpital (dossier médical informatisé, carte chifaa).

2. ***Télésanté : Qui regroupe :***

- **La télémédecine**
- **La santé mobile ou m-santé :** cette composante représente l'ensemble des appareils électroniques, applications pour mobiles, objets connectés en lien avec la santé

La télémédecine :

C'est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Elle met en rapport, en eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et cas échant, d'autres professionnels apportant leurs soins aux patients (psychologue, kinésithérapeute).

La télémédecine permet donc d'établir un diagnostic, d'assurer pour un patient un suivi à visée préventive ; de recueillir un avis spécialisé entre deux ou plusieurs praticiens et de préparer même une décision thérapeutique. Autrement dit, c'est la pratique d'un acte médical par un professionnel de la santé qui engage de ce fait sa responsabilité.

Les différents actes réalisables par télémédecine :

• ***téléconsultation :*** un médecin donne une consultation à distance (via des outils sécurisés)

• ***télé-expertise*** : un médecin sollicite à distance l'avis d'un ou de plusieurs confrères

• ***télésurveillance médicale*** : un médecin surveille à distance les paramètres médicaux d'un patient

• ***téléassistance médicale*** : un médecin assiste à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte

• ***régulation médicale*** : réponse médicale apportée dans le cadre de la régulation médicale des urgences ou de la permanence de soins…

Les différents avantages de la télémédecine :

• Meilleure distribution de l'offre de soins en favorisant la couverture médicale des zones défavorisées du fait de l'éloignement ou d'une désertification médicale,

• Amélioration de la prise en charge des patients en leur offrant le bénéfice de l'avis d'un spécialiste,

• Epargne pour des patients notamment chroniques déplacements inopportuns tout en offrant une prise en charge rassurante à leur domicile,

• Limitation de déplacements pour des examens interprétables à distance.

CONCLUSION :

Le développement des techniques d'information et d'échanges par télémédecine est susceptible d'apporter un bénéfice considérable dans la prise en charge de patients, dans les échanges entre praticiens pour le bénéfice des malades et dans la formation médicale permettant une meilleure uniformisation des pratiques. Néanmoins, elle doit se faire selon des protocoles bien précis respectant les règles d'éthique et de déontologie.